

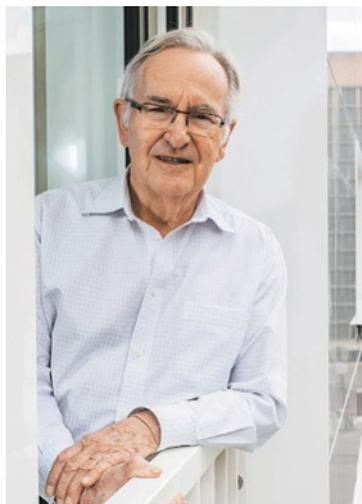
## LOGEMENT

# Ils ont rénové, ils y ont gagné

L'Agence parisienne du climat (APC) accompagne les copropriétés dans leurs projets de rénovation énergétique. Stéphanie, Bernard et Tania ont tous les trois bénéficié de cette aide.



Emilie Chaix / Mairie de Paris



Emilie Chaix / Mairie de Paris



Emilie Chaix / Mairie de Paris

## Stéphanie Tortevoie-Evain, 38 ans, copropriétaire et présidente du conseil syndical

« Notre copropriété est équipée d'un système de chauffage collectif qui concerne une part très importante de notre budget. Il y a un an, la nouvelle réglementation en matière d'individualisation des frais de chauffage et l'obligation pour les copropriétés de réaliser un audit énergétique nous ont conduits vers l'Agence parisienne du climat (APC) afin qu'elle nous accompagne et nous aide à cibler les travaux à réaliser. En attendant le début du chantier, au plus tard en 2018, nous avons décidé de porter à l'ordre du jour l'individualisation des frais de chauffage afin de responsabiliser les occupants et essayer de réduire notre facture énergétique. »

## Bernard Richard, 76 ans, copropriétaire et membre du conseil syndical

« Notre immeuble de 1960 était une passoire énergétique et ne bénéficiait d'aucune isolation. De nombreuses microfissures autour des fenêtres et sur la façade entraînaient une humidité dans les logements. Nos factures de chauffage étaient très élevées. L'Agence parisienne du climat est intervenue pour nous conseiller sur les aides financières possibles et sur les nouvelles législations en termes de rénovation. Les travaux ont consisté à isoler entièrement l'immeuble et ont permis de remplacer les fenêtres par des modèles de double vitrage. J'ai par ailleurs pu bénéficier d'une subvention particulière car je végétalise ma terrasse. »

## Tania Seitanidou, 50 ans, copropriétaire et présidente du conseil syndical

« Après un an et demi, les travaux sont terminés. Ils ont concerné le ravalement et l'isolation de la façade, mais aussi le remplacement de toutes les fenêtres et la remise en état du système de ventilation. Outre l'amélioration de l'aspect esthétique de l'immeuble, du confort dans les appartements et l'augmentation de la valeur patrimoniale de notre bien, on commence à constater une baisse sur notre facture de chauffage. Désormais, chaque copropriétaire peut avoir un meilleur contrôle de ses dépenses énergétiques. Avec l'isolation des murs, plus besoin de chauffer inutilement ! »

### BON PLAN

#### UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Vous êtes en copropriété et vous voulez vous engager dans la rénovation thermique de votre immeuble ? L'Agence parisienne du climat (APC) vous accompagne dans vos démarches et vous aide à candidater au programme « Éco-rénovons Paris », via le site [Paris.coachcopro.com](http://Paris.coachcopro.com). Les copropriétés lauréates bénéficient d'un accompagnement renforcé de la Ville de Paris. Préparez votre dossier avec un conseiller de l'APC avant la commission du 5 juillet (dépôt des candidatures le 16 juin).

INFOS → [www.apc-paris.com](http://www.apc-paris.com) ou au 01 58 51 90 20

# 80 000

logements ont été accompagnés par l'APC dans leur projet d'éco-rénovation depuis 2011.